



Coopérative d'entraide et de solidarité communautaire Chaleur, 423 rue
Principale, Pointe-Verte, N.B., E8J 2S3

Entraide, formation, solidarité. Pour mieux grandir ensemble!

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR, DIRECTRICE, COOPÉRATIVE LA BARQUE

SOMMAIRE DES FONCTIONS

Le directeur ou la directrice de la Coopérative d'entraide et de solidarité La Barque a pour mandat d'assurer la direction de l'organisme à la lumière des orientations établies par le conseil d'administration (CA) et en collaboration avec celui-ci.

Cette personne devra notamment :

- Gérer les ressources humaines, financières et matérielles de La Barque.
- Repérer des sources pour le développement de nouveaux programmes et partenariats.
- Assurer et maintenir une présence permanente dans l'édifice; recevoir et servir les membres et superviser les activités des bénévoles.
- Assurer la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, des formations et des services offerts par La Barque.
- Veiller à ce que le fonctionnement de l'organisme soit à la hauteur des attentes de ses membres, des bénévoles, du CA et des organismes de financement.

EXIGENCES DE BASE

- Diplôme d'une institution d'enseignement postsecondaire, préférablement dans un domaine connexe au poste à combler.
- Très bonne communication orale et écrite en français et connaissance de base de l'anglais.

CONDITIONS D'EMPLOI

- Posséder un permis de conduire valide.
- Une attestation de vérification de casier judiciaire sera requise avant l'entrée en fonction.

Pour obtenir une description détaillée des tâches et responsabilités de ce poste et l'énoncé des qualités requises, rendez-vous au site web de La Barque : <https://www.labarquecoop.org> .

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par courriel à recrutementlabarque@gmail.com.

La date limite pour soumettre sa candidature est le **16 septembre 2022**.

Seuls les candidats retenus seront contactés pour entrevue.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'horaire correspond à une semaine normale de travail, mais le ou la titulaire pourrait être appelé-e à travailler en-dehors de l'horaire normal, afin de participer à diverses activités telles les réunions du CA et des événements communautaires.

Le salaire annuel d'entrée se situe entre 41 000 \$ et 45 000 \$, selon les qualifications.